



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LYCÉE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

réuni le 30/11/2021

heure de début de séance : 18 heures

heure de fin de séance :

| | NOM Prénom | Qualité |
|----------------------|-------------------|------------|
| Président de séance | Jean-Louis BECKER | PROVISEUR |
| Secrétaire de séance | Arthur SLIMAK | ENSEIGNANT |

Nombre de membres présents : 23

Le *procès-verbal* de la séance du précédent C.A. réuni le 21/10/2021

Quorum : 16

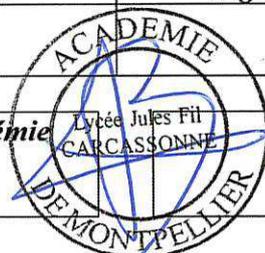
est *approuvé* [X]

est *refusé* []

| Chapitre | Nature des questions traitées | Nbre de pages | Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur |
|----------|---|---------------|---|
| | Rectificatif conseil de d'administration du 21/10/2021 Déclaration liminaire des représentants ARL | 4 | |
| I | AFFAIRES FINANCIERES | 4 | |
| II | | | |
| III | | | |
| IV | | | |
| V | CONVENTIONS | 1 | |
| VI | | | |
| VII | | | |
| VIII | VIE SCOLAIRE | 1 | |
| IX | | | |
| X | | | |
| XI | QUESTIONS DIVERSES | 4 | |
| | TOTAL | 14 | |

le 06 décembre 2021

| | |
|---|--|
| Signature du Président de séance | Signature du Secrétaire de séance |
| Jean-Louis BECKER | Arthur SLIMAK |
| Transmission à l'Inspecteur d'Académie le ... 07.12.2021 | Transmission au Recteur le ... 07.12.2021 |



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 30/11/2021
sous la présidence de : Monsieur Jean-Louis BECKER

| | Présents | Absents | Excusés |
|--|----------|---------|---------|
| REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION | | | |
| - Chef d'établissement : M. BECKER Jean-Louis | X | | |
| - Adjoint : Mme RUFFIE Béatrice | X | | |
| - Gestionnaire : M. ARNAL Joël | X | | |
| - Conseiller Principal d'Education : Mme PASCAL Françoise | X | | |
| - Directeur adjoint S.E.G.P.A. : | | | |
| - D.D.F.P.T. : M. MARESCAL Laurent | X | | |
| PERSONNALITES | | | |
| - de la collectivité de rattachement : M. ASSIE Benjamin M. COSTE Alain | X | | X |
| - de la commune siège et éventuellement groupe de communes | | | X |
| | | | X |
| - qualifiées | X | | |
| REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS | | | |
| <i>- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation</i> | | | |
| 1 – Mme BERTONI Virginie | X | | |
| 2 – M. GHAOUTI Anthony | | X | |
| 3 – M. DENJEAN David | X | | |
| 4 - Mme CORRADIN Dominique | X | | |
| 5 – M. SLIMAK Arthur | X | | |
| 6 – Mme ABAUZIT Karine | X | | |
| 7 – M. BRUGIERE Bertrand | | X | |
| <i>- au titre des personnels A.T.O.S.S. :</i> | | | |
| 1 – M. BATIGNE Frédéric | X | | |
| 2 – Mme VERGNES DILIS Anne Pascale, suppléante | X | | |
| 3 – M. SQUILBIN Luc | | X | |
| REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES | | | |
| <i>-parents</i> | | | |
| 1 – Mme BAILLARIN Christelle | X | | |
| 2 – Mme ROLLAND Sandrine | X | | |
| 3 - Mme DE LANGLE Nathalie | X | | |
| 4 – Mme PONTICO Laurence | X | | |
| 5 – Mme POCHODAJ Valérie | X | | |
| <i>- élèves</i> | | | |
| 1 – Mme HAWKINS Elise | | X | |
| 2 – Mme FOURMAN Chloé, suppléante | X | | |
| 3 – M. CUCCIA Nicolas | X | | |
| 4 - Mme LOUKILI Chaïmaa | X | | |
| 5 – Mme LAHMER Kadija | X | | |
| MEMBRES CONSULTANTS | | | |



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 30/11/2021

- *N° de séance* : 2

Chapitre : RECTIFICATIF PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21/10/2021

Après distribution de documents par Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, Monsieur le Proviseur informe le Conseil d'Administration que les questions diverses ne seront pas lues et qu'il était de la responsabilité de chacune et chacun d'en prendre connaissance en amont du conseil, car certaines questions sont si longues que ce ne sont même plus des questions : une fois arrivés à la fin on en aurait déjà oublié le début. Il se contentera donc d'y répondre.

Un membre de la liste des représentantes et représentants des personnels d'éducation "pour un lycée solidaire" (PLS) fait remarquer que les questions doivent être lues ou, à tout le moins, distribuées à l'ensemble des membres du conseil afin que toutes et tous puissent en prendre connaissance. En attendant le retour d'un membre de la liste PLS parti les imprimer, Monsieur le Proviseur fait remarquer, afin de justifier le choix de ne pas distribuer ni lire les questions diverses, que nous sommes un "lycée du numérique", ce à quoi un membre de cette même liste lui répond qu'il est de mauvaise foi : les documents ne sont pas accessibles de façon numérique depuis la salle du conseil, et si on demandait à l'ensemble des personnes présentes si elles ont ou non pu prendre connaissance de ces questions, les réponses ne seraient sans doute pas unanimement positives. Finalement, la Provisoire Adjointe Madame Ruffié nous informe qu'elle a les Questions Diverses et qu'elles seront lues.

Suite à cela, le procès verbal du dernier conseil d'administration amendé par la liste PLS est soumis au vote, et approuvé à l'unanimité.

Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, nous donne de nouvelles informations au sujet de la Commission Permanente : il avait été décidé de la réunir sans lui donner, comme cela est devenu possible, le pouvoir de prendre des décisions indépendamment du Conseil d'Administration. Son objectif aurait été de rendre des avis sur la DHG et sur le règlement intérieur. Mais un courriel de la DGESCO précise le statut de la Commission Permanente : soit elle dispose de compétences, soit elle n'est pas créée. Il a donc été décidé d'y substituer un "groupe de travail", lequel s'est réuni pour la première fois en amont du Conseil d'Administration afin de discuter du nouveau Règlement Intérieur.

Avant de commencer le traitement de l'ordre du jour, Monsieur le Proviseur annonce que le représentant ARL veut faire une déclaration liminaire. Ce dernier rappelle tout le travail fourni depuis le début de la crise sanitaire par les agents régionaux des lycées pour assurer l'entretien et les réapprovisionnements en savon, en flacons de gel, etc., en dépit des dégradations causées par les élèves et dont les agents ne sont pas responsables. Ils effectuent leur tâche au mieux, avec les responsables techniques et de direction. Pour cette raison, il affirme que les agents qu'il représente ont été choqués par les propos tenus par un membre de la liste PLS, lors du dernier Conseil d'Administration. En effet, il y avait soutenu que l'état de vétusté et de saleté du lycée ne favorisaient sans doute pas la diminution des actes de "vandalisme" par lesquels la Direction justifiait l'absence de savon et de papier dans les toilettes des élèves.

Le membre de la liste PLS nommé dans cette déclaration demande s'il peut y apporter une réponse. Monsieur Becker, proviseur, commence par dire que ce n'est pas possible, mais se ravise. Le membre de la liste PLS répond alors qu'il est désolé d'avoir été si mal compris : il n'a jamais mis en question le travail des ARL, mais s'est contenté d'un constat dont la seule origine est à chercher dans un manque de moyens. En tant que syndicalistes, les membres de cette liste défendent les travailleuses et les travailleurs, et exigent pour eux des moyens de bien faire leur travail, dans de bonnes conditions.

Le représentant des ARL fait alors savoir que l'article qui a été publié dans la presse la semaine précédente portait préjudice au lycée, en donnant de lui une mauvaise image : il est d'accord avec l'ensemble des revendications qui y étaient formulées, mais pas avec l'affirmation selon laquelle il manquerait du savon et du papier dans les toilettes, car les gens n'ont retenu que cela. La liste PLS serait donc responsable de donner une mauvaise réputation au lycée Jules Fil. Un membre de la liste PLS fait alors remarquer qu'il ne faut pas rendre responsable des problèmes celles et ceux qui les font connaître.

Un autre membre de la liste PLS pose alors une question au représentant ARL : des agents ont-ils été recrutés depuis le début de la crise sanitaire, en proportion de la charge de travail supplémentaire que celle-ci a entraînée ? Le représentant ARL répond que non, et doit donc admettre qu'à moyens constants il leur faut accomplir plus de travail. Il précise néanmoins que tout va bien, et qu'ils sont contents. Les personnels d'éducation n'ont pas à se mêler de leur travail, ni à se plaindre de la poussière dans les salles : ce ne devrait pas plus être le problème des personnels d'éducation que ne l'est, pour les ARL, la manière dont les professeurs font leurs cours.

I - Rectificatif bordereau de présence : M. BRUGIERE Bertrand, enseignant, présent au conseil d'administration et rajout de Mme ABAUZIT Karine, enseignante, absente.

Chapitre V – Conventions : Convention relative à la mise en œuvre des conventions « Education Prioritaire » de l'Institut d'études politiques Sciences Po Paris :

1) Modification intervention de M. TIBERTI, personnalité qualifiée :

M. TIBERTI, personnalité qualifiée, propose de faire intervenir l'école supérieure de la protection sociale dans le cadre de ce dispositif. Il indique que des interventions auront aussi lieu en SP3S.

Rectificatif :

Monsieur TIBERTI, personnalité qualifiée, propose d'intervenir dans le cadre de ce dispositif, notamment dans les domaines de la protection sociale ou des ressources humaines. Il est intervenant à l'EN3S - Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale. Il indique également que des interventions ont lieu en SP3S proposées par des cadres de la CPAM.

2) Les amendements de la liste présentée par M. SLIMAK :

Chapitre I – Affaires financières : D.B.M. pour vote :

Texte d'origine : « M. SLIMAK, représentant des enseignants, regrette qu'il n'y ait pas assez d'assistant d'éducation en poste pour qu'ils puissent se positionner dans chaque sanitaire afin d'empêcher ces dégradations. »

Rectificatif : « M. SLIMAK, représentant des personnels, regrette qu'il n'y ait pas assez d'assistants d'éducation pour assurer une présence humaine d'adultes dans l'établissement. Dès leur arrivée en seconde, les élèves sont livrés à eux-mêmes. Si d'une manière générale l'établissement était plus accueillant pour les élèves, si les salles et le matériel étaient moins vétustes, il y aurait sans doute moins d'actes de dégradation. »

Texte d'origine : « M. SLIMAK, représentant des enseignants, indique qu'il refuse de croire qu'on n'a pas les moyens de s'équiper en matériel qui ne peut pas être arraché. »

Rectificatif : « M. SLIMAK, représentant des personnels, indique qu'il refuse de croire qu'on n'a pas les moyens de s'équiper en matériel qui ne peut pas être arraché. Par ailleurs, rien ne peut justifier l'absence de savon et de papier dans les toilettes : il s'agit d'un besoin des élèves auquel le lycée doit répondre.

Ajout, après « M. ARNAL, adjoint gestionnaire, doute que M. SLIMAK ait fait le tour des toutes les tables du lycée, ni de toutes les salles. » : « M. SLIMAK répond qu'il travaille dans ce lycée et enseigne dans ces salles. »

Texte d'origine : « M. BECKER invite M. SLIMAK à prendre le temps de l'accompagner un jour pour le faire, ce qui lui permettrait un constat plus nuancé de ses propos excessifs. »

Rectificatif : « M. BECKER invite M. SLIMAK à prendre le temps de l'accompagner un jour pour le faire, et ajoute qu'il tient des propos calomnieux. »

II – Déclaration liminaire des représentants ARL (annexe I)

ANNEXE I

DECLARATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL TECHNIQUE

Dès le début de l'épidémie de covid, tous les moyens de prévention ont été mis en place dans les meilleurs délais.

Les équipes d'agents ont été mobilisées :

Remplacement des distributeurs de savon cassés,

Réapprovisionnement quotidien en savon par les agents dans leurs secteurs respectifs,

Mise en place de flacons de gel dans chaque classe et dans les couloirs.

Tout est fait pour assurer un suivi de qualité en fonction de nos fournisseurs et des disponibilités des personnels.

Les responsables, techniques et de direction, organisent au mieux les services afin de garantir le meilleur accueil dans les meilleures conditions sanitaires.

Les dégradations sont quotidiennes un exemple récent : les distributeurs de papier toilette remplacés le 19/11 et cassés le 26/11 (gymnase).

L'ensemble du personnel technique, de restauration et d'entretien a été choqué par les propos tenus par Mr Slimak lors du dernier conseil d'administration.

Il ne semble pas avoir connaissance des spécificités des postes occupés par ces personnels. La grande majorité d'entre eux effectue les tâches qui leur sont confiées avec une grande conscience professionnelle.

Sans nous, il n'y a plus de protocole sanitaire, de maintenance ni de restauration.

Il n'y a pas plus de poussière ou moins de savon à Jules Fil que dans les autres établissements.

Ces polémiques n'ont pas lieu d'être et jettent une fois de plus le discrédit sur notre établissement et les gens qui y travaillent.

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 30/11/2021

- N° de séance : 2

Chapitre : I

Nature : AFFAIRES FINANCIERES

I – CREDITS GLOBALISES 2021 :

Après présentation par Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, des documents relatifs aux crédits globalisés 2021 et qui sont accessibles sur le site du lycée Jules Fil, ils sont votés et approuvés. Seuls deux membres du conseil d'administration s'abstiennent.

Vote :

| | | |
|-----------|------------|----------------|
| POUR : 21 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 2 |
|-----------|------------|----------------|

Le Conseil adopte la nouvelle répartition des crédits globalisés pour 2021.

II – TARIFS 2022 :

Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, passe ensuite aux Tarifs 2022 : aucun changement n'a été apporté à ceux de 2021. Ils sont votés à l'unanimité et approuvés.

Vote :

| | | |
|-----------|------------|----------------|
| POUR : 23 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |
|-----------|------------|----------------|

Le Conseil d'Administration adopte les tarifs pour 2022.

III – LE BUDGET 2022 (ANNEXE I) :

Est ensuite détaillé le bilan du budget 2022, qui a été distribué au début de la séance sur un document accessible depuis le site du lycée Jules Fil. Le représentant de la Région pose une question : concernant l'achat des denrées, le lycée Jules Fil passe-t-il par la plateforme régionale ? Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, répond que le lycée adhère à un groupement de fournisseurs rassemblant quasi la totalité des LPO de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Étant donné qu'il y a plusieurs fournisseurs il est possible de faire les choix les plus avantageux pour les commandes et de changer facilement de fournisseur en cas de problème. Des économies d'échelle sont faites compte tenu du volume important des commandes. Grâce à "Occitanie dans mon assiette", le lycée bénéficie de nombreux produits locaux et de qualité, issus pour certains de l'agriculture biologique. Des menus à thèmes sont organisés.

Revenant sur le bilan, Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, en profite pour répondre de façon anticipée à la huitième des Questions Diverses qui porte sur ce point : "Certains lycées de l'académie annoncent des baisses importantes de leur dotation de fonctionnement, qu'en est-il pour le lycée ?" Il répond que notre lycée n'est pas concerné par ces baisses concernant des Etablissements qui ont un nombre de jours de fonctionnement sur fonds de roulement supérieur au seuil fixé par la Région, la collectivité procède alors à un écrêtement de la dotation.

Vote :

| | | |
|------------------|--------------------|------------------------|
| POUR : 23 | CONTRE : 23 | ABSTENTION : 23 |
|------------------|--------------------|------------------------|

Le conseil d'administration adopte le budget primitif 2022.

IV – VOYAGE ITALIE :

L'échange scolaire ERASMUS en Italie annulé il y a deux ans à cause de la crise sanitaire et reporté cette année.

Vote :

| | | |
|------------------|--------------------|------------------------|
| POUR : 23 | CONTRE : 23 | ABSTENTION : 23 |
|------------------|--------------------|------------------------|

Le Conseil d'administration autorise l'organisation d'un échange scolaire dans le cadre du programme ERASMUS+ à Tarquinia (Italie) du 5 au 11 février 2022 pour 12 élèves avec une participation volontaire des familles de 50 €.

Les personnels de Direction font au passage un rapide retour sur le voyage à Auschwitz, en Pologne, pour des élèves du lycée professionnel : tout s'est bien passé en dépit des évolutions récentes de la pandémie.

ANNEXE I



RAPPORT SUR LE PROJET DE BUDGET 2022

Le budget d'un EPLE est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes d'un exercice (article 7 du décret du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Il est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile toutes les ressources et toutes les charges permanentes de l'établissement. Il respecte l'instruction codificatrice (IC) M9.6.

Le projet de budget est établi dans le respect des grands principes généraux du droit budgétaire : annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Le budget est divisé en services dont l'appellation est identique en dépenses et en recettes. Il comprend une section de fonctionnement : trois services généraux [Activités pédagogiques (AP), Vie de l'élève (VE) et Administration et logistique (ALO)] et deux services spéciaux [Restauration et hébergement (SRH), Bourses nationales (SBN)]. La section des opérations en capital (OPC) complète l'architecture budgétaire du lycée.

L'effectif du lycée est passé de 1 728 élèves en novembre 2020 (dont 238 étudiants) à 1 676 (dont 244 étudiants) le 26 novembre 2021 (- 3 %).

1. Les prévisions de recettes.

La principale ressource du lycée, la dotation annuelle de fonctionnement (DAF) allouée par la Région Occitanie est en hausse (+ 12 695 € soit + 2,72 %) pour s'établir à 480 189 € (soit 286,51 € / élève) contre 467 494 € (soit 270,54 € / élève). On la retrouve aux services AP et ALO. L'évolution du montant de la DAF résulte de la part viabilisation en hausse de 12 908 €.

Activités pédagogiques (AP) : ce service intègre principalement une part de la dotation de fonctionnement (109 569 € soit + 5 000 €), la taxe d'apprentissage (25 000 € soit - 20 000 €), la subvention régionale pour la location des installations d'EPS (8 000 €), les crédits globalisés (9 500 €), la vente d'objets confectionnés du bac pro Métiers de la Sécurité (1 000 €), la subvention rectorale pour matière d'œuvre lors des examens (1 000 €) et des dégradations (100 €). Il est à noter ici la très forte baisse de la collecte de TA.

Vie de l'élève (VE) : ce service restreint comprend le fonds social lycéen (15 000 €), le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) pour 5 000 € et les crédits globalisés (2 500 €).

Administration et logistique (ALO) : une part de la DAF constitue la ressource principale de ce service (370 620 € soit + 7 695 €). Il y a également la contribution aux charges communes du service de restauration (81 385,60 € en baisse de 12 660 € en raison de l'ajustement des dépenses spécifiques au SRH), la redevance du GRETA pour l'occupation des locaux et l'affranchissement (7 000 € soit + 2 500 € à cause de l'augmentation du chiffre d'affaires du GRETA), le loyer de la cafétéria (2 800 €) et diverses recettes moins importantes (nuitées, contributions des établissements rattachés au fonctionnement de l'agence comptable, dégradations).

Une recette pour la neutralisation de l'amortissement a également été prévue pour les immobilisations acquises sur dotations (3 630,08 €) et subventions (6 573,20 €).

Restauration et hébergement (SRH) : Les frais de demi-pension et d'internat des élèves fournissent respectivement 51,08 % (stable à 307 500 €) et 26,57 % (stable à 159 936 €) des recettes. La fin de l'enseignement hybride (en présentiel et à distance) depuis la rentrée de septembre 2021 devrait permettre en 2022 de retrouver un effectif de demi-pensionnaires plus important. Les deux autres ressources importantes sont l'hébergement des élèves du collège Jules Verne (90 200 € soit 14,98 %) et les repas des commensaux (30 655 € soit 5,00 %). La nouveauté concernant le prochain exercice est la subvention de la Région relative au dispositif « L'Occitanie dans mon assiette » (8 000 €) visant à promouvoir les produits de qualité et de proximité.

Bourses nationales (SBN) : il est créé un service spécial pour ces opérations d'aides à la scolarité à destination des familles entièrement financées par l'Etat. Seuls les lycéens sont concernés.

Opérations en capital (OPC) : aucune subvention d'investissement n'est attendue pour l'exercice à venir.

2. Les ouvertures de crédits (dépenses).

La structure du budget en dépenses est la suivante par ordre décroissant : service-domaine-activité-montant. Les domaines et activités obligatoires permettent de préciser la destination de la dépense selon les choix et objectifs assignés à l'établissement.

Activités pédagogiques (AP) : ce service regroupe l'ensemble des crédits relatifs à l'enseignement initial (crédits d'enseignement, crédits globalisés, reprographie, les équipements dans les salles, dépenses spécifiques en EPS), les voyages et projets pédagogiques.

Malgré les baisses conséquentes de la taxe d'apprentissage et du reversement du SRH, le niveau des crédits disciplinaires de l'enseignement général ainsi que celui des projets pédagogiques (15 000 €) ont été maintenus en 2022. Le domaine TECPRO (enseignement professionnel et technologique) perd près de 10 000 €.

Des mobilités ERASMUS+ (intégrées dans le budget début 2022 une fois les soldes par programme connus) sont prévues pour l'instant malgré le contexte sanitaire restrictif imposé par la COVID-19 : stages en entreprises à Gandia en Espagne du 23 janvier au 19 février 2022 pour quatre élèves de T ASSP et échange avec un lycée de Tarquinia en Italie du 5 au 11 février 2022 pour 12 élèves de 2ndes générales.

Vie de l'élève (VE) : en symétrie exacte des dépenses, ce service intègre les aides sociales que sont le fonds social lycéen en provenance du Rectorat (15 000 €) et le FRAR (5 000 €). Il porte également sur l'amélioration de la vie des élèves (fonds de vie lycéenne : 1 500 €) et les actions visant la santé et la citoyenneté (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté : 1 000 €).

Administration et logistique (ALO) : les opérations liées à la viabilisation, au fonctionnement, à l'entretien général, à l'administration et à l'amortissement sont retracées ici. Les dépenses énergétiques sont évaluées à 239 000 € (+9 500 €), les contrats de maintenance et de vérifications réglementaires représentent 68 000 € et la maintenance hors contrats atteint plus de 18 000 €. La charge d'amortissement s'élève à 13 183,65 €. Dans le domaine « entretien », la ligne « fournitures et matériels » est fixée à 34 000 € pour permettre aux personnels techniques du lycée de poursuivre la réalisation de travaux d'amélioration ou de rénovation des locaux.

L'amortissement constate annuellement la perte de valeur des biens immobilisés mais ne donne pas lieu à un décaissement c'est-à-dire à une sortie d'argent de la trésorerie de l'établissement. L'amortissement n'obère donc pas la capacité d'autofinancement (CAF) ni le fonds de roulement du lycée.

Restauration et hébergement (SRH) : il regroupe les achats de denrées alimentaires pour 325 229,76 € (54,03 % du service), de logistique propre au fonctionnement du service (10,13 % : entretien, fournitures et matériels) et les reversements (35,84 %) au FRH (Fonds Régional d'Hébergement), au FCSH (Fonds Commun des Services d'Hébergement) et au service général du lycée.

Bourses nationales (SBN) : elles sont équivalentes en recettes et en dépenses : échelons de bourses et primes (d'internat, d'équipement et au mérite). L'établissement compte 614 boursiers sur 1 432 lycéens (soit 42,87 % des élèves contre 40,47 % un an plus tôt).

Opérations en capital (OPC) : un prélèvement sur fonds de roulement permet l'ouverture d'une ligne de précaution à 5 000 € pour l'acquisition éventuelle dans l'urgence d'une immobilisation (bien durable dont la valeur est supérieure à 800 € HT).

Montants et parts des services généraux en dépenses :

| | LPO | | LPO | | LPO | | LPO | |
|--------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|
| | 2019 | | 2020 | | 2021 | | 2022 | |
| AP | 208 990,00 | 30,44 | 175 119,00 | 26,34 | 168 869,00 | 24,79 | 154 169,00 | 23,51 |
| VE | 3 000,00 | 0,44 | 2 500,00 | 0,38 | 27 500,00 | 4,04 | 22 500,00 | 3,43 |
| ALO | 474 631,24 | 69,13 | 487 146,85 | 73,28 | 484 853,30 | 71,17 | 479 131,92 | 73,06 |
| TOTAL | 686 621,24 | 100% | 664 765,85 | 100% | 681 222,30 | 100% | 655 800,92 | 100% |

Au total, le budget de l'exercice 2022 s'élève à 1 882 776,92 € en dépenses et à 1 874 796,55 € en recettes. Cet écart de 7 980,37 € correspond aux écritures d'amortissement pour 2 980,37 € et au prélèvement sur fonds de roulement pour 5 000 €.

CHAPITRE

et

NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 30/11/2021

- N° de séance : 2

Chapitre : V

Nature : CONVENTIONS

I – CONVENTION PFT 11-66 :

La convention de la plateforme technologique, qui est présentée à nouveau tous les six ans, qui met en relation entreprises et institution scolaire et a notamment permis au lycée d'obtenir un robot.

Le Conseil autorise le chef d'établissement à signer la convention constitutive Plate-Forme Technologique Aude-Pyrénées Orientales.

II – CONVENTION AVEC L'I.F.S.I. :

La convention IFSI, consistant en la venue au lycée en décembre puis avril d'étudiantes et étudiants de l'IFSI pour soumettre aux élèves du LGT et du LP des questionnaires sur le sommeil et l'activité physiques et, après résultats, pour une intervention sur l'importance de l'un et de l'autre pour la santé.

Le Conseil autorise le chef d'établissement à signer avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Carcassonne l'avenant à la convention de stage du service sanitaire.

III – CONVENTION AVEC LA STRUCTURE D'ACCUEIL SECOURS POPULAIRE :

Une convention cadre avec des associations telles que la Croix Rouge, le Secours Populaire, les Restos du Cœur, afin d'individualiser les sanctions et de proposer des mesures alternatives. Elle permet de faire participer les élèves dans ces associations pour de petites périodes de quelques jours, sur Carcassonne essentiellement.

Le Conseil autorise le chef d'établissement à signer la convention cadre sur les mesures de responsabilisation.



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LYCÉE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 30/11/2021

- N° de séance : 2

Chapitre : VIII

Nature : VIE SCOLAIRE

I – LE RÈGLEMENT INTERIEUR :

Monsieur le Proviseur explique au Conseil que les évolutions du Règlement Intérieur ont d'abord fait l'objet d'une réflexion avec les professeurs, puis ont été soumises au vote du C.V.L comme l'exige la loi.

La Provisseure Adjointe Madame Nguyen présente ces évolutions du Règlement Intérieur, telles qu'elles sont accessibles depuis le site du lycée Jules Fil. Toutes les évolutions sont en rouge, et les passages surlignés sont ceux qui ont été modifiés par le groupe de travail réuni la semaine précédant ce Conseil. L'obligation d'avoir la carte jeune pour utiliser le tourniquet de l'entrée et ainsi soulager le travail des AED, est mise en gras ; la liste des véhicules avec lesquels il est interdit de circuler dans l'établissement est élargie ; "prépa pro" devient "prépa métier" conformément au nouvel intitulé officiel ; des informations relatives aux PFMP et aux stages, aux différents types d'évaluations pour les expliquer aux familles dans le cadre du nouveau baccalauréat, au traitement des absences aux évaluations et au cadre légal concernant les fraudes et tentatives de fraudes sont ajoutées ; les ordinateurs devenus matériel pédagogique ne font plus partie de la liste des objets interdits à l'internat ; les "balladeurs" deviennent "enceintes blue-tooth", etc.

Monsieur le Proviseur précise que le Règlement Intérieur sera soumis au contrôle de la légalité du Rectorat. Le règlement intérieur sera diffusé et deviendra effectif dès lors.

Le conseil approuve le nouveau règlement intérieur et le nouveau règlement de vie de l'internat.



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CHAPITRE

et

NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE



LYCÉE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 30/11/2021

- N° de séance : 2

Chapitre : XI

Nature : QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil aborde donc les Questions Diverses, point suivant de l'ordre du jour. Madame Ruffié, proviseure adjointe, lit les questions, qui ont toutes été déposées par la liste PLS.

I – QUESTIONS DEPOSEES PAR LES REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – LISTE « POUR UN LYCEE SOLIDAIRES » et MOTION (ANNEXE I) :

1/Au bâtiment I il n'y a pas de toilettes prévues pour les personnels en dehors de celles prévues pour les élèves et dans lesquelles il n'y a pas de papier toilettes. Sur les 4 étages du bâtiment E, il n'y avait que 4 toilettes au Rez de chaussée qui se réduisent au nombre de 2 car nous nous en sommes vu refuser l'accès au motif que quelqu'un les boucherait (ce qui a été perçu comme très humiliant pour les personnels). Quelle solution peut-on trouver pour que les personnels puissent avoir accès à des toilettes réservées au personnel ?

Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, répond qu'il y a des sanitaires accessibles au troisième étage de l'internat et au quatrième étage de l'externat. Au rez-de-chaussée de l'externat, les toilettes se situant dans le couloir de l'administration étaient bloquées tous les jours, et ont été rebouchées après avoir été rouvertes. Une caméra a même été passée afin de découvrir un éventuel problème. Elles seront sûrement rouvertes cette semaine. Le représentant des ARL précise qu'il est aussi humiliant pour les agents de déboucher les toilettes.

2/ Les toilettes élèves depuis des années sont privées de papier toilette au motif que les élèves bouchent celles-ci avec. Pourtant sans papier, les élèves utilisent des Kleenex ou du sopalin qui bouchent bien plus ces dernières. Par ailleurs, n'ayant pas de papier certain-e-s se retiennent d'aller aux toilettes, ce qui constitue à la fois un problème de santé mais qui crée aussi des problèmes d'attention en classe. Ne pourrait-on pas mettre en place une possibilité pour que les élèves est du papier toilette ?

Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, répond que les toilettes des élèves sont à présent rééquipées là où les distributeurs de papier avaient été arrachés ou enlevés. Il précise que la vie scolaire était en mesure de donner du papier aux élèves qui en auraient besoin.

3/ Peut-on rendre accessible à l'ensemble des usagers le RSST de l'établissement, conformément au décret n°82-453 de 1982 ? Peut-on informer élèves et parents de la marche à suivre via un message envoyé sur l'ENT et via un guide dans le carnet de correspondance ?

Monsieur le Proviseur répond que le ministère a dématérialisé les RSST depuis juin 2020. Monsieur Marescal, DDFPT, rappelle que pour les personnels de la Région, des fiches papier sont accessibles dans le bureau de Madame Rosala. Madame Nguyen, proviseure adjointe, que les usagers ont un droit d'accès au RSST uniquement pour le consulter. Une information sera rapidement envoyée aux parents et aux élèves par mail ou par l'ENT.

4/ Comment se fait-il que parmi les signalements portés sur le RSST depuis la rentrée scolaire, certains n'aient pas reçu de réponses et n'aient pas été visés par l'administration ?

Monsieur Becker, proviseur, répond tout d'abord qu'il devrait normalement recevoir une alerte à chaque signalement, et qu'il n'a pas dû les voir. Il l'explique en disant que suivant l'appartenance au lycée général et technologique ou au lycée professionnel du personnel ayant fait le signalement, l'alerte n'est pas adressée par la même voie. Il ajoute que des réponses qu'il croyait avoir été envoyées sont "passées à la trappe", et n'ont pas été sauvegardées, en raison du caractère "perfectible" du logiciel de traitement des signalements. Il nous fait savoir que même le Rectorat a averti la direction de signalements qu'elle ne voyait pas et l'a redirigée vers eux. Il conseille enfin aux personnels ayant rempli une fiche RSST d'alerter les personnels de direction de l'établissement par un courriel, parce qu'ils ne s'en sortiront plus s'ils doivent y aller tous les jours, et qu'ils ont d'autres choses à faire. Toutes les demandes ont été visées et ont eu une réponse à ce jour.

5/ Depuis de très nombreuses années se pose le problème de l'absence de toilettes aux étages du bâtiment Externat et qu'aucune solution n'a été proposée pour pallier à ce problème, pourtant maintes fois signalé. Les enquêtes nationales montrent que plus de la moitié des élèves se retiennent d'aller aux toilettes dans les établissements scolaires et que cela entraîne des problèmes de santé. Si l'une des raisons est le manque d'hygiène (absence de savon, de papier toilette... constaté parfois dans l'établissement), une autre est l'absence de toilettes situées à proximité. En effet les toilettes des étages sont fermées depuis des années soit parce qu'elles ne fonctionnent plus, soit par qu'elles sont inadaptées (toilettes nauséabondes à la turque, sans porte, trop étroites, inaccessibles aux personnes en situation de handicap, pourvues d'une chasse d'eau qui se transforme en douche...). Cette situation est la plus préoccupante au quatrième étage, qui accueille à lui seul près de la moitié des élèves en cours et qui est la partie du lycée la plus éloignée de toilettes. Cela oblige les élèves soit à rogner sur les cours en se rendant au rez-de-chaussée, soit à se retenir. Quelle solution apporter ? Pouvez-vous alerter la Région au sujet de cette absence de toilettes ?

Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, répond que lors de son arrivée en 2014, il y avait une demande forte des personnels et des élèves en ce sens. En conséquent, deux sanitaires ont été rouverts au rez-de-chaussée et au 2ème étage de l'externat. Avec l'ouverture du nouveau réfectoire, il y a également eu de nouvelles toilettes. Il faut prendre acte de ces améliorations. Il nous informe enfin que la Région va engager des travaux afin de rouvrir des sanitaires pour les élèves à chaque étage de l'externat. Une première réunion a eu lieu la semaine dernière, et le 11 janvier aura lieu une réunion de calendrier pour déterminer quels travaux pourront être engagés en période scolaire ou en période de vacances seulement.

6/ Compte tenu des effectifs très importants de nombreuses classes, des salles du 4e étage du bâtiment externat (E413, E415, E417, E407) sont trop étroites pour l'accueil en classes entières. Les élèves sont entassés les uns contre les autres sans aucune distanciation et parfois un ou deux n'ont même pas de table par manque de place. Cette situation pose des problèmes de sécurité et des problèmes pédagogiques. Problèmes de sécurité : les élèves assis bloquent la porte de communication avec la salle voisine et la porte donnant sur le couloir. En cas de nécessité d'évacuation la moindre panique risque d'empêcher les élèves de sortir. Problème pédagogique : impossibilité de passer dans les rangs pour aider les élèves ou surveiller leur travail, ce qui favorise aussi la fraude. Il y a une vingtaine d'années il était prévu, lors des travaux de rénovation du lycée, de réorganiser les salles de cet étage en déplaçant quelques cloisons. Par exemple, la salle E415 pourrait être supprimée pour agrandir les salles E413 et E417, et inversement une des immenses sales du 1er étage pourrait être divisée en deux pour compenser la perte d'une salle au 4e. Ces solutions et/ou d'autres peuvent-elles être mises en œuvre, et sinon comment régler ce problème ?

Madame Nguyen, proviseure adjointe, répond qu'en début d'année elle a adressé un mail demandant de signaler d'urgence ces situations et qu'elle a procédé à toutes les modifications nécessaires en conséquence. Pensant avoir fait ce qu'il fallait, elle ne comprend pas que de telles situations persistent. Elle ajoute qu'après discussion avec l'équipe d'histoire-géographie, il a été admis que la cloison entre E423 et E425 pourrait tomber car l'une de ces deux salles est un local trop petit pour accueillir des classes. Elle annonce qu'avec Madame Ruffié, proviseure adjointe, une réflexion a été engagée concernant la redistribution des salles entre le lycée professionnel et le lycée général et technologique. Cela permettrait de brasser davantage les publics, en accord avec l'identité de notre établissement. Ce point sera discuté en conseil pédagogique dans le courant des mois de mars et avril, car les mois de décembre et de janvier seront déjà chargés, avec la préparation de la rentrée 2022, et le travail sur la DHG.

7/ Est-il possible, en cas de mauvais comportement ou de conflit impliquant un ou une élève, de systématiser la mise en place de commissions éducatives afin de favoriser les alternatives aux sanctions disciplinaires, comme nous le proposons depuis un an déjà ?

Monsieur le Proviseur rappelle que l'individualisation de la sanction est le principe qui prévaut. Il ajoute que de nombreuses commissions éducatives ont déjà lieu, et que des mesures alternatives sont proposées, mais qu'on ne peut remettre en cause son pouvoir disciplinaire, et que personne n'a jamais eu à s'en plaindre.

8/ Certains lycées de l'académie annoncent des baisses importantes de leur dotation de fonctionnement, qu'en est-il pour le lycée?

Il a déjà été répondu à cette question lors du traitement des affaires financières.

9/ Concernant la dotation horaire des AED : combien d'heures sont dédiées à la scolarité, à l'informatique, etc. ?

Monsieur Becker, proviseur, répond qu'un demi équivalent temps plein d'AED est dévolu à l'informatique. Cet AED a été recruté spécialement à cette fin, et il en allait ainsi dans tous les établissements où il a travaillé. Quant à la scolarité, c'est variable. Les AED connaissant bien les élèves, ils sont là en appoint, et peuvent par exemple aller chercher les élèves qui ne veulent pas venir quand on les convoque, localiser les adresses des parents, mettre à jour les dossiers. Leur travail à la scolarité permet de traiter tous les dossiers dans les moments de rush. Il y a une porosité entre la vie scolaire et les services de la scolarité.

10/ Au lycée professionnel des métiers d'art, du bois et de l'ameublement de Revel, un étudiant a eu la main sectionnée alors qu'il travaillait sur une machine. L'accident a révélé qu'il n'y avait plus de personnel pour assurer la maintenance des machines, la personne partie à la retraite il y a six ans n'ayant depuis jamais été remplacée. C'est seulement après l'accident qu'un CHS a été déclenché. Dans notre lycée il est obligatoire d'organiser un CHS chaque trimestre, or l'année dernière il n'y en a aucun, et les années antérieures un seul en juin. Quand aurons-nous un CHS ? Nous ne voulons pas attendre qu'un accident se produise.

Monsieur Marsecal, DDFPT, répond que les machines de fraisages et de tournage qui sont les plus dangereuses seront inspectées jeudi par la société Veritas, après qu'elle ait fait deux devis au lycée, le premier en septembre.

Madame Ruffié, proviseure adjointe, nous informe que le prochain CHS aura lieu le mardi 18 janvier, de 18h à 19h30.

Monsieur le Proviseur explique l'absence de CHS par la situation de crise sanitaire qui aurait fait de toute cette période un "CHS permanent et grandeur nature".

Enfin, la motion suivante, déposée par la liste PLS est lue et soumise au vote :

Vote Motion :

| | | |
|-----------------|-------------------|-----------------------|
| POUR : 7 | CONTRE : 3 | ABSTENTION : 5 |
|-----------------|-------------------|-----------------------|

La motion est adoptée.

ANNEXE I

MOTION

Nous, personnels du lycée Jules Fil réunis en HIS, sommes inquiets pour notre lycée

En effet depuis 15 ans nous perdons des élèves (en 2004 : 15 classes de 2nde; 2021 : 8 classes). C'est pourquoi **nous demandons une révision de la carte scolaire.**

Par ailleurs cette perte de classes s'accompagne d'une augmentation constante des effectifs d'élèves en classe. Aujourd'hui nous avons en moyenne 35,8 élèves par classe pour la première et la terminale générale, avec un minimum de 35 élèves et un maximum de 36 élèves. À la rentrée, le nombre d'élèves inscrits s'élevait même à un maximum de 37, ce qui signifie qu'il aurait pu y en avoir 37, et qu'il pourrait à nouveau y en avoir 37 si des élèves arrivaient en cours d'année. Aussi **nous demandons une augmentation du nombre de postes d'enseignant.e.s** car nous faisons face à un manque de moyens qui met en péril les personnels et les élèves.

De même **nous demandons une augmentation du nombre d'AED** afin que le bureau de la vie scolaire ne soit pas fermé entre midi et deux, et que les couloirs ne soient pas vides d'adultes.

Nous demandons aussi à ce que les élèves aient un accueil digne, à savoir un foyer comme dans n'importe quel lycée, un mobilier renouvelé ainsi que du savon et du papier toilettes dans leurs toilettes.

Ces demandes des personnels sont soutenues par les sections CGT Éduc'action, SNES FSU, SE-UNSA, SNALC & SUD Éducation du lycée Jules Fil.